

CIRCULAIRE ACADEMIQUE

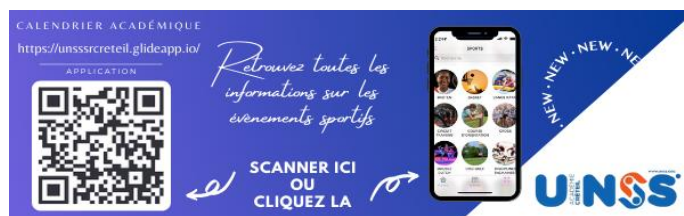
HANDBALL ETABLISSEMENT

23 | 24

Réfèrent académique : Ludovic DUFRENE – ludovic.dufrene@unss.org -06.78.67.83.71

Secrétaire : Karine ZAOUÏ – karine.zaoui@unss.org - 01.42.07.36.00

Le calendrier actualisé sera disponible sur le glide <https://unssrcreteil.glideapp.io/>



Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- **Le règlement fédéral UNSS** vient compléter le cadre d'organisation de toutes rencontres UNSS,
- **La fiche sport nationale** en ligne fait foi, valable pour l'année scolaire 2023-2024, elle pourra être mise à jour avant le 30 octobre de l'année en cours, [Lien](#)
- **Les Dispositions Générales.** [Lien](#)

INTRODUCTION

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité...).

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou inter-académiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.

COMPETITION

Catégories d'âge 2023 – 2024

Benjamins	nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadets	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Seniors	nés en 2004 et avant

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

Calendrier sportif pour les championnats

Catégorie	Date	Lieu	IA	France	Date Butoir
Minimes Garçons	Demies-Finales: 20 mars 2024	Chez le champion départemental	24/04 ACAD de CRETEIL	Saint Cyr sur Loire académie Orleans Tours Du 28/05 au 31/05	01 mai
	Finale: 03 avril 2024	A déterminer en fonction des qualifiés			
Minimes Filles	Demies-Finales: 06 mars 2024	Chez le champion départemental	03/04 ACAD de VERSAILLES	Le Creusot (Académie de Dijon) Du 14 / 05 au 17/05	17 Avril
	Finale: 20 avril 2024	A déterminer en fonction des qualifiés			
Cadets Garçons	½ Finale 06/03	Chez le champion départemental	03/04 Acad de CRETEIL	Le Mans Académie de Nantes Du 21/05 au 24/05	24 avril
	Finale: 20 mars	A déterminer en fonction des qualifiés			
Juniors Garçons	½ finale 17/01	A déterminer	06/03 Acad de VERSAILLES	Dreux Académie d'Orléans-Tours Du 21/05 au 24/05	24 avril
	Finale : 31/01	A déterminer en fonction des qualifiés			
Lycées Filles	½ finale le 20/03	A déterminer	Le 24 / 04 Acad de PARIS	Bourge de Péage Académie de Grenoble	01 mai
	Finale le 03/04	A déterminer en fonction des qualifiées			

Nombre d'équipes pour les championnats académiques en handball Etablissement

- Les 3 premières équipes des 3 départements de l'académie de Créteil

Nombre d'équipes qualifiées pour les championnats inter-académiques :

- L'équipe championne académique dans la catégorie

Nombre d'équipes qualifiées pour les championnats de France suite aux phases inter-académiques :

- Format à 16 pour IDF : 2 qualifiées
- Format à 12 pour IDF : 1 qualifié

CRITERIUM HANDBALL		
Catégorie	Date	Lieu
Benjamins	Demies : 15/05	
	Finale : 29/05	A déterminer en fonction des qualifiés
Benjamines	Demies : 15/05	2 Poules de 6
	Finale : 29/05	A 4 équipes (Deux premiers de chaque poule)
Handball à 4 Benjamines	20 décembre 2024	MAISON DU HANDBALL

A MODIFIER

Règlement spécifique BF BG

- Jeu en 6X6 – minimum 5 joueurs sur le terrain – composition de l'équipe 12 joueurs maximum
- Organisation offensive libre
- **Organisation défensive « homme à homme » sur demi-terrain** : le non-respect de la règle vaut un avertissement verbal, en cas de récurrence, jet de 7m
- Engagement du centre
- Exclusion de 2' sans remplacement de joueur
- 2X15' ou 2x10' (si plusieurs)
- Ballon : T0 pour les BF – T1 pour les BG
- 1 J. O. de niveau départemental
- Maillots numérotés
- Gardien de couleur différente

Modalités d'organisation des compétitions académiques :

Ces dispositions sont prises au regard du nouveau règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR et applicables sur les compétitions académiques 2023 – 2024.

Licences :

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire.
En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.
La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

Agrément : "formulaire"

L'accompagnateur d'une équipe doit être **OBLIGATOIREMENT** un enseignant d'EPS de l'établissement ou d'un autre établissement (avec convention). Tout adulte supplémentaire intervenant auprès des élèves doit être inscrit sur la liste des accompagnateurs sur OPUSS, être titulaire d'une licence UNSS « *Adulte* », et pouvoir présenter l'agrément qu'il aura obtenu du comité directeur de l'Association Sportive et signé par le Service Régional. Par ailleurs, il appartient au président de l'Association Sportive de s'assurer du respect des conditions d'honorabilité des personnels qui assistent l'équipe pédagogique.

Participation à la compétition en établissement ou excellence :

Extrait du règlement fédéral UNSS 2020 – 2024 disponible sur OPUSS :

Tout élève ayant été inscrit en Section Sportive Scolaire dans les deux années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, **à l'exception d'un changement d'établissement.**

Un listing sera à disposition en septembre de l'année en cours.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France ou en festival par équipe d'établissement uniquement s'ils ont :

- Déclarer leur participation par mail à sr-creteil@unss.org avant **le 28 septembre 2023**
- Renseigné leurs listes d'élèves de la Section Sportive Scolaire sur les licences à la date butoir indiquée dans la Fiche Sport ; **18 décembre 202**
- Engagé une ou plusieurs équipes en championnat ou en festival excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport ;
- Ont effectivement concouru.

Les Sections Sportives Scolaires comportant des élèves garçons et filles (**au moins 1 fille et/ou au moins 1 garçon**), doivent participer dans les **deux** sexes en excellence.

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :

- Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport
- Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

G.6. Cas particuliers :

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient d'une des conditions ci-dessous :

- recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport ;
- mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et/ou mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

devront participer en Excellence.

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Le comportement des élèves (sportifs et/ou Jeunes Officiels) et des adultes accompagnateurs se doit d'être irréprochable tout au long de la compétition afin de favoriser le « vivre ensemble » et le « Fair-play ». Toutes les formes de discrimination ou de non respects des règlements UNSS seront sanctionnées.

Conformité des équipes :

Si une équipe non conforme se présente à la compétition (absence de JO ou pas du niveau requis, nombre d'élèves non conforme au règlement, ...) elle ne sera ni classée ni qualifiable. Cette information sera notifiée sur la feuille de résultat des rencontres par l'organisateur et devra être signée par l'enseignant concerné avant le début de la compétition.

Toute équipe non inscrite sur OPUSS et sans accompagnateur leur jour de la compétition ne pourra participer.

Retard :

Tout retard doit être signalé à l'organisateur le plus tôt possible. Un retard prévenu et inférieur à 20 min par rapport à l'heure d'accueil indiqué sur la convocation sera toléré sans toutefois remettre en cause l'heure de début de rencontre.

Au-delà de 14h, quel que soit l'heure de convocation des équipes, toute équipe absente sera déclarée non conforme. Elle pourra participer à la rencontre de manière officieuse et ne pourra être qualifiée.

Si 3 présents : tirage au sort AB BC AC

Si 2 présents : les 2 équipes présentes font le 1er match (tirage au sort pour A et B) AB BC AC

Si format à 4 : si retard d'une équipe, 1^{er} demi-finale, et si toujours pas arrivée à la fin de la demi, transformation en triangulaire.

Forfait :

En cas de forfait, après la réception d'une convocation envoyée par le service régional, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional qui en avertira le professeur organisateur.

En cas de forfait de dernière minute, prévenir le plus tôt possible l'organisateur et renvoyer avant la fin de la semaine le document de forfait renseigné et signé par le chef d'établissement à sr-creteil@unss.org

Repêchage :

Les demandes de repêchages sont possibles à tous les niveaux. N'hésitez pas à demander la fiche qui doit être signée par le chef d'établissement le jeudi ou vendredi qui précède la compétition.

Inscription sur OPUSS pour les compétitions académiques est obligatoire.

Feuille de match en sport co. : il s'agit du document officiel de la rencontre. Un document académique est en cours de construction et sera disponible sur OPUSS avant les premières rencontres. Il doit être signé par l'ensemble des accompagnateurs présents et participants. En cas de non-conformité, l'équipe devra signer et cocher la case « *je ne suis pas qualifiable* ».

Jeunes arbitres : pour les phases académiques, le niveau du JA est départemental minimum. Si le jeune a vécu une formation départementalisée et a obtenu le niveau académique, il pourra être certifié lorsqu'il siffle sur un événement académique. Pour tous les jeunes qui auraient obtenu le niveau académique lors d'une formation départementalisée et qui n'aurait pas la possibilité de vivre une expérience académique dans les phases de championnats, organisation en fin d'année d'un tournoi sport co. académique afin de leur permettre de siffler et ainsi d'obtenir la certification.

Lors des compétitions : **l'enseignant d'EPS est superviseur de son JA lors qu'il siffle** (intervention direct si problématique d'intégrité physique) possibilité de faire un retour lors de la mi-temps ou d'un temps mort = Temps mort du superviseur uniquement lors d'une remise en jeu (hors jet franc) et d'une minute et lors de la 1^{er} mi-temps uniquement.

Formule de rencontre : 1^{ère} phase académique : 3 poules de 3 équipes issus des 3 départements.

Phase finale : triangulaire entre les 3 premières équipes des phases de poule.

Notes concernant le JA : il peut être joueur lors d'un triangulaire. Si le match devient un match sec : 1/ privilégier un JA du pool local lorsque cela est possible 2/ l'arbitre ne pourra être joueur et devra siffler la rencontre.

Championnats Académique UNSS Équipes d'Établissement Handball minimes Filles et Garçons

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - Minimes avec M1, M2, C1 1 (1C1 maximum dans la composition d'équipe) Sur classement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée De <u>niveau</u> académique minimum (voir page 6) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il peut être joueur si l'organisation du tournoi le permet. Il ne peut pas être joueur en cas de match sec. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 (joueurs(ses) valides)	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	Minimes Filles	Minimes Garçons
BALLONS	Taille 1	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Tous les matchs de la compétition se feront en :2 x 15'	
REGLES PARTICULIERES	Exclusion 2mn et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire maillot de club interdit, Numéro sur le maillot devant et derrière (Cf. Règlement Fédéral I.B. : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat Académique : Les 3 premiers de chaque département Championnat Inter Académique : les champions académiques Championnat de France : Le Champion Inter académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	France : 16 maximum	
TITRES DÉCERNÉS	Champion Académique UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion Académique UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons	

Championnats Académique UNSS Équipes d'Établissement Handball cadets et Juniors Garçons

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	<p>12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat</p> <ul style="list-style-type: none"> - CADETS avec M2, C1, C2 ; sur classement interdit - JUNIORS avec C2, J1, J2 ; sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée De <u>niveau</u> académique minimum (voir page 6) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il peut être joueur si l'organisation du tournoi le permet. Il ne peut pas être joueur en cas de match sec. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France</p>
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; <p>En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.</p>
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 (joueurs(ses) valides)
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Tous les matchs de la compétition se feront en 2 x 20'
REGLES PARTICULIERES	Exclusion 2mn et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	90' en cadets et 100' en juniors
MIXITÉ	Pas de mixité
TENUE DE COMPETITION	<p>Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit', cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière (Cf. Règlement Fédéral I.B. : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral</p>
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Championnat Académique : les 3 premiers de chaque département Champion Inter académique : les champions académiques Championnat de France : Champion inter-académique</p>
NOMBRE D'ÉQUIPES	<p>France : 16 maximum pour le championnat Cadets Garçons France : 12 maximum pour les Juniors Garçons</p>
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion Académique UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Garçons Champion Académique UNSS par Équipe d'Établissement Juniors garçons</p>

Championnats Académique UNSS Équipes d'Établissement Handball Lycée filles

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétitrices maximum sur l'ensemble du championnat - Lycées Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée De <u>niveau</u> académique minimum (voir page 6) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il peut être joueur si l'organisation du tournoi le permet. Il ne peut pas être joueur en cas de match sec. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : <ul style="list-style-type: none"> • Il se rajoute à la composition d'équipe ; • Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; • Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 joueuses valides
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2x30'
REGLES PARTICULIERES	Exclusion 2' et 1 temps par mi-temps quel que soit le temps de jeu
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Tous les matchs de la compétition se feront en 2 x 20'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière (Cf. Règlement Fédéral I.B. : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat Académique : les 3 premiers de chaque département Champion Inter académique : Championnat de France : Champion inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion Académique par Équipe d'Établissement Lycée Filles

FORMATION

Jeune arbitre : les formations académiques sont départementalisées (voir calendrier académique). Se référer au livret « Je suis Jeune Officiel en Handball » disponible sur OPUSS. Les responsables de la formation transmettront le bordereau des élèves de niveau académique au service régional qui validera sur OPUSS une fois que le jeune aura sifflé en compétition et/ou rencontre académique.

Jeune coach : En **sports collectifs**, (y compris le « *Sport Partagé* »), le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.

Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur :

- Il se rajoute à la composition d'équipe ;
- Sa participation sera valorisée par un « **item** » supplémentaire dans les cas d'égalité ;
- Il peut être d'une autre Association Sportive du même **Département**

Meilleurs jeunes arbitres : dispositif permettant aux meilleurs JA de l'académie de proposer sa participation lors d'un championnat de France afin de chercher à valider le niveau national et vivre une expérience supplémentaire. La prise en charge financière du déplacement par le SR Créteil et prise en charge hébergement / restauration par la Direction Nationale. Ne pas hésiter à prendre contact avec le SR pour toutes questions ou demandes.

Harmonisation des responsables de centre de formation : un temps d'échange pratique sera proposé avant les vacances de Noël à tous les responsables de centre de formation des JA de l'académie en lien avec la ligue IDF et les comités FFHB afin d'harmoniser la grille d'évaluation et de préciser les niveaux d'attentes pour les niveaux départementaux et académiques. Date et lieu à venir. Inscription sur OPUSS. Ouvert en priorité aux responsables de centres départementalisés.

Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHB :

La convention entre l'UNSS et la FFHB (disponible sur OPUSS) précise que le jeune arbitre obtenant une certification au niveau départemental, académique ou national peut solliciter une équivalence :

Certification départementale : la certification de niveau départemental UNSS permet d'obtenir le titre de JAJ départemental.

Certification académique : la certification de niveau académique UNSS permet d'obtenir le titre de JAJT2 départemental ou régional. Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

Certification nationale : la certification de niveau national UNSS permet d'obtenir le titre d'arbitre national – de 18 ans.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la ligue régionale (service formation).

PROMOTION

Tournoi des SSS Ile-de-France à la maison du Hand :

Hand'Pour'ELLE à 4 : Action autour du hand à 4 le 20 décembre à Maison du Handball, CRETEIL. Niveau perfectionnement et découverte

Formation Elite arbitrage élèves (10 élèves + profs) Dates à définir

Beach Hand : proposition d'une action de promotion pour les lycéens, troisièmes et quatrièmes. 1 ou 2 dates, lieux à définir par la ligue

Membres de la CMR HANDBALL

Denis MIGUET denis.miguet@unss.org – Directeur Départemental du 77

Olivier Buchet olivier.buchet4@gmail.com – Délégué Technique, Service départemental 94

Bertrand LAMBERT staps43@gmail.com - Délégué Technique, Service départemental 93

Ludovic DUFRENE ludovic.dufrene@unss.org – Directeur Régional Adjoint

Béatrice COSNARD b.cosnard@handball-idf.com – Ligue Ile de France de Handball

Animateurs d'AS :

Val de Marne

M. DESPLACES Cédric

MME PELCERF Anne

Collège C. PISSARO à LA VARENNE ST HILAIRE

Collège Albert Schweitzer à CRETEIL

Seine et Marne

MME RIVIERE Sabrina

Collège R. GOSCINNY à VAIRES SUR MARNE

ANNEXE 1

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 10 à 0

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés ;
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité ;
3. Présence du coach non joueur ;
4. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule ;
5. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité ;
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite » ;

L'engagement sera donné à l'équipe qui a reçu le moins de pénalités, puis le moins de 2 minutes, sinon tirage au sort.